

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Commune de Milhaud

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
A2 Eaux et assainissement	Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation	Articles L.152-3 à L.152-6 du code rural et de la pêche maritime	Canalisation Nîmes (5° canton) – Nîmes C et Milhaud	BRL Nîmes
A4 Conservation des eaux	Servitude des eaux du code de l'environnement (eaux non domaniaux), du code rural et de la pêche maritime (servitude de passage pour les travaux et entretien des ouvrages)	• Articles L. 215-4 et L. 215-5 (abrogés) du code de l'environnement ☒ Article L. 151-37-1 du code rural et de la pêche maritime (instaurées en application Décret n° 59-96 du 7 janvier 1959) ☒ Article L151-37-1 et R152-29 à R152-35 du code rural	- Le Vistre	DDTM
A5 b) Eaux et assainissement	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage	Articles 135 à 138 du code rural et de la pêche maritime abrogés)	Articles 135 à 138 inclus du code rural	DDTM
INT1 Cimetières	Servitudes relatives aux cimetières	Articles L.2223-1 et L.2223-5 du code général des collectivités territoriales	Art. L.361.1 et L.361.4 du code Des communes	Communes Préfecture
I3 Gaz	non domaniaux)	- Articles 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée ; • Article 298 de la loi de finances du 13/07/1925 ; • Article 35 de la loi n° 46-628 du 8/04/1946 modifiée ; • Article 25 Du décret n° 64-481 du 23/01/1964	- Ø 800 St Martin de Crau/Montarnaud - Ø 150 Vestric/Nîmes	GRT GAZ Aimargues
I4 Electricité		- Articles 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée ; • Article 298 de la loi de finances du 13/07/1925 ; • Article 35 de la loi n° 46-628 du 8/04/1946 modifiée ; • Article 25 Du décret n° 64-481 du 23/01/1964	- Ligne 63 Kv. St Césaire / Vestric - Ligne 90 Kv. St Césaire / Vauvert - Ligne 225 Kv. St Césaire / St Christol	Réseau Transport Electricité Marseille
I6 Mines et Carrières	Servitudes concernant les mines et carrières établie au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et carrières	Périmètres à l'intérieur desquels sont applicables les dispositions des articles 71 à 73 du code minier	- Permis de Nîmes : arrêté Ministériel du 19/12/2007	D.R.E.A.L. Montpellier
PT2 Télécommunications	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles des centres d'émission et de réception	- Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques - Décret du 11 avril 1995 publié au JO du 19 avril 1995	- Faisceau hertzien entre Nîmes Caissargues (30) (n°030 06 002) et Sète (34) Sémaphore Fort Richelieu (n°034 06 003)	Ministère de la Défense -CNGF St-Germain-en-Laye cedex
			- Faisceau hertzien entre Nîmes/1105 AV Pierre Mendes France (30) (n°030 014 0062) à Uchaud/Puech la Cabance (30) (n°030 014 0064)	SGAMI-SUD Marseille
			- Faisceau hertzien entre Nîmes/Capitelles (30) (n°030 22 0001) à Le Grau du Roi/mon Plaisir (30) (n°030 22 0007) du 09/05/1979	FRANCE TELECOM Montpellier

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
PT3 Télécommunications	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications	Articles L.45-1 et L.48 du code des postes et des communications électroniques	- Artère n°F 408/3 Vauvert / Nîmes	FRANCE TELECOM
T1 Voies ferrées	Servitudes relatives aux voies ferrées Et servitudes de visibilité	Loi du 15 juillet 1845 Sur la police des chemins de fer	- Ligne n° 810. 000 de Tarascon à Sète Ville	SNCF Marseille
PM1 Sécurité Publique	Plans de prévention des risques naturels prévisibles	- Article L. 562-1 du code de l'environnement	PPRI « Moyen Vistre » Arrêté Préfectoral n°2014-097-0017 du 04/04/2014	Préfecture DDTM Nîmes